TARIFS DES PARTICIPATIONS FOFAITAIRES

	catégorie	*unité*	*raccordement dans le cadre d'une opération à la demande du pétitionnaire*	*raccordement dans le cadre de travaux programmés par RESEAU31 (opération globale d'extension de réseau et de renouvellement de*
participation au financement de l'assainissement collectif - PFAC				
	habitation ancienne			
	tout type de logement ancien	par logement	2 800 €	1 000 €
	tout type d'habitation ancienne	par habitation	2 800 €	1 000 €
	habitation neuve			
1	logement neuf T1	par logement	1 800 €	1 000 €
	habitation individuelle neuve composée d'1 pièce principale	par habitation		
2	logement neuf T2	par logement	2 800 €	1 000 €
	habitation individuelle neuve composée de 2 pièces principales	par habitation		
3	logement neuf T3	par logement	3 700 €	1 000 €
	habitation individuelle neuve composée de 3 pièces principales	par habitation		
4	logement neuf T4	par logement	4 600 €	1 000 €
	habitation individuelle neuve composée de 4 pièces principales	par habitation		
5	logement neuf T5	par logement	5 600 €	1 000 €
	habitation individuelle neuve composée de 5 pièces principales	par habitation		
	extension d'habitation générant des eaux usées supplémentaires	par pièce supplémentaire	1 800 €	
participation aux frais de branchement PFB (en déduction de la PFAC dans les conditions prévues par le règlement)				
	habitation individuelle			
	immeuble d'habitation individuel	forfait par branchement initial	2 800 €	1 000 €
		forfait par branchement suppl.	2 800 €	2 800 €
	habitation collective			
	ensemble de 3 logements au plus	forfait par branchement	3 000 €	1 000 €
	ensemble comprenant 4 à 10 logements inclus	forfait par branchement	4 000 €	1 000 €
	ensemble de 11 logements et au-delà	forfait par branchement	5 000 €	1 000 €
	habitation collective	forfait par branchement suppl.	2 800 €	2 800 €
	lotissement	forfait pour le branchement général	au réel +10%	au réel +10%
	assimilés domestiques (n'ont pas obligation de se raccorder)	forfait par branchement	au réel +10%	1 000 €
	viabilisation (type des eaux rejetées inconnu)	forfait par branchement	au réel +10%	1 000 €

PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : détails des ASSIMILES DOMESTIQUES

catégorie/sous catégorie	désignation	unité	nombre d'équivalent habitant par unité	participation par unité: raccordement dans le cadre d'une opération à la demande du pétitionnaire	participation par unité: raccordement dans le cadre de travaux programmés par RESEAU31 (opération globale d'extension de réseau et de renouvellement de reseau générant une économie d'échelle)	plafond
commerce de détail						
activités de commerce de détail, c'est-à-dire de vente au public de bines neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages	commerce de détail, tous secteurs avec surface de vete inférieure à 500m2	par employé	0.5	500.00 €	125.00 €	4 500.00 €
	commerce de détail à dominante alimentaire avec surface de vente supérieure ou égale à 500m2 et inférieure ou égale à 2000m2	par employé	0.5	500.00 €	125.00 €	8 000.00 €
	autre commerce de détail avec surface de vente supérieure ou égale à 500m2 et inférieure à 2000m2	par employé	0.5	500.00 €	125.00 €	12 000.00 €
	centre commercial	par employé	0.75	750.00 €	188.00 €	150 000.00 €
services de soins d'hygiène et de propreté						
activités de services contribuant aux soins d'hygiène des personnes, laveries automatiques, nettoyage à sec des vetements, coiffure, établissement de bains-douches		par employé	0.5	500.00 €	125.00 €	8 000.00 €
hébergement						
Activités d'hôtellerie, résidences de tourisme, camping et caravanage, parcs résidentiels de loisirs, centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou longs séjours, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours, centres pénitenciers	hôtellerie, résidences de tourisme, parcs résidentiels de loisirs, congrégations religieuses, hébergement de militaires, hébergement d'étudiants ou de travailleurs pour de longs séjours	par chambre	1	1 000.00 €	250.00 €	8 000.00 €
	camping et caravanage	par emplacement	1	1 000.00 €	250.00 €	8 000.00 €
	centres de soins médicaux ou sociaux pour de courts ou longs séjours	par lit	1	1 000.00 €	250.00 €	8 000.00 €
	centres pénitenciers	par cellule	1	1 000.00 €	250.00 €	8 000.00 €
administrations						
activités de siège social, administration, services au public ou aux industries pour lesquelles les pollutions de l'eau résultents principalement des besoins visés à l'article R213-48-1 du code de l'environnement	sièges sociaux	par employé	0.5	500.00 €	125.00 €	4 500.00 €
	activités administratives et financières de commerce de gros, de poste, de ocurrier, de services financiers, d'assurance, de caisses de retraite, de services juridiques, comptables, d'activité immobilières	par employé	0.5	500.00 €	125.00 €	4 500.00 €
	services au public ou aux industries commes les activités d'architecture, ingénierie, contrôles, analyses techniques, publicité, études de marché, fournitures, contrats de location, bail, service dans le domaine de l'emploi, agences de voyage services de réservation	par employé	0.5	500.00 €	125.00 €	4 500.00 €
restauration						
activités de restauration, restaurants traditionnels, self service, établissements proposant des plats à emporter		par couvert	0.5	500.00 €	125.00 €	8 000.00 €

catégorie/sous catégorie	désignation	unité	nombre d'équivalent habitant par unité	participation par unité: raccordement dans le cadre d'une opération à la demande du pétitionnaire	participation par unité: raccordement dans le cadre de travaux programmés par RESEAU31 (opération globale d'extension de réseau et de renouvellement de reseau générant une économie d'échelle)	plafond
services sociaux *services d'action sociale, administration publique et de sécurité sociale, activité administrative d'organisation associative et d'organisation ou d'organismes extra-territoriaux*		par employé	0.25	250.00 €	63.00 €	4 500.00 €
enseignement *activité d'enseignement*	sans hébergement ni restauration	par élève	0.3	300.00 €	75.00 €	4 500.00 €
	avec restauration (1/2 pension)	par élève	0.5	500.00 €	125.00 €	4 500.00 €
	avec hébergement (pensionnat)	par élève	1	1 000.00 €	250.00 €	4 500.00 €
services de santé *activités pour la santé humaine à l'exclusion des hôpitaux généraux et spécialisés en médecine et chirurgie*		par employé	0.25	250.00 €	63.00 €	4 500.00 €
culture *activités de service en latière de culture divertissement y compris les bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles*		par personne autorisée	0.05	50.00 €	13.00 €	4 500.00 €
sport *activités sportives, récréatives et de loisirs*		par personne autorisée	0.05	50.00 €	13.00 €	4 500.00 €
jeux *activités d'exploitation d'installations de jeux de hasard*		par personne autorisée	0.1	100.00 €	25.00 €	8 000.00 €
médias *activités d'édition à l'exclusion de la réalisation des supports, activités de porduction de flims cinématographiques, de videos et de porgramme de télévision, d'enregistrement sonore et d'édition musicale, de porduction et de diffusion de radio et de télévision, de télédiffusion, de traitement, d'hébergement et de recherhce de données. porgrammation et conseil en informatique et autres services professionnels et techniques de nature informatique*		par personne autorisée	0.05	500.00 €	125.00 €	8 000.00 €